



COMITE TECHNIQUE LOCAL

DU 28 avril 2017

Déclaration liminaire CGT/Solidaires/FO

Monsieur le Président,

A l'ordre du jour de ce comité, l'adoption du nouveau règlement intérieur qui entérine, en cours de mandat, une réduction drastique et arbitraire des droits des représentants du personnel.

Nous ne pouvons que vous exprimer notre profonde colère face à l'attitude provocatrice du Directeur Général qui prend toutes les mesures pour réduire le dialogue social à sa plus simple expression, s'il y a encore une volonté de dialogue.

Réduire les autorisations d'absences et les remboursements de frais, voilà la méthode imposée par le DG. Avec l'objectif explicite d'empêcher les représentants du personnel d'assurer efficacement la défense des droits individuels et collectifs des agents.

C'est une méthode sans précédent à la DGFIP, dans un contexte de restructurations permanentes où un dialogue social de qualité serait plus que jamais nécessaire pour le bien de tous. Les décisions du DG sont consternantes, affligeantes et inacceptables !

Localement, vous affirmez que ce règlement s'impose à vous. Néanmoins, vous affirmez régulièrement votre attachement à un dialogue social de qualité.

C'est pourquoi et de façon très pragmatique, nous soumettons à votre réflexion les problématiques suivantes :

- Comment définissez-vous la « durée prévisible » d'une réunion ?
- Concernant les « délais de route », comment sont-ils applicables ?
- Pour une réunion d'une demi-journée, comment préparer et rendre compte sur le même temps ?
- Comment fonctionner sans suppléants, alors que nos listes sont construites en fonction des apports de chacun selon les métiers ou la localisation géographique ? Il est parfaitement déloyal de changer la règle en cours de mandat ! Comment prétendre faire vivre le dialogue social ainsi ?

Afin que les représentants du personnel puissent exercer leur mandat dans des conditions normales, nous vous demandons unanimement de nous prouver votre attachement à un dialogue social de qualité en renonçant à appliquer ce nouveau règlement intérieur.

C'est pour protester contre ce diktat que nous avons boycotté la 1ère convocation.

Nous vous demandons de transmettre cette déclaration à la Direction Générale.